



ACADÉMIE DE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRÊTÉ N° 31RM/DJ/2023 du 01^{er} septembre 2023

Portant subdélégation de signature du

Recteur de Mayotte (Chorus)

DIRECTION JURIDIQUE

Site Internet :

<http://www.ac-mayotte.fr>

Adresse :

BP 76

97 600 MAMOUDZOU

LE RECTEUR DE LA REGION ACADEMIQUE

RECTEUR DE L'ACADEMIE DE MAYOTTE

- VU** le Code de l'éducation ;
- VU** la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;
- VU** la loi n° 2010-1487 du 7 décembre 2010 relative au Département de Mayotte ;
- VU** le décret n° 98-81 du 11 février 1998 modifiant la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics et aux décisions prises par l'Etat en matière de prescription quadriennale ;
- VU** le décret n° 99-89 du 8 février 1999 pris pour l'application de l'article 3 du décret du 11 février 1998 susvisé ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment ses articles 20, 21, 33, alinéa 1 et 44 ;
- VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** le décret n° 2019-1553 du 30 décembre 2019 tirant les conséquences de la création de l'académie de Mayotte ;
- VU** le décret du 22 décembre 2022 portant nomination de M. Jacques MIKULOVIC, professeur des universités de classe exceptionnelle, recteur de la région académique de Mayotte, recteur de l'académie de Mayotte ;

- VU l'arrêté ministériel du 22 janvier 2020 portant nomination et classement de Monsieur Dominique GRATIANETTE dans l'emploi de Secrétaire général de l'académie de Mayotte ;
- VU l'arrêté académique du 16 juin 2023 portant nomination de Mme Nathalie GARCIA en tant que contrôleur de gestion de l'académie.
- VU Les missions précisées par sa fiche de poste portant contrôleur de gestion de l'académie.

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire général de l'académie de Mayotte ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Délégation est donnée aux fonctionnaires et agents contractuels désignés à l'arrêté 01 RM/DJ/2023 du 02 janvier 2023 aux fins d'exécution et de certification des décisions et constatations transmises par le rectorat de Mayotte dans le cadre de l'exécution de la délégation de gestion du service support financier des crédits du rectorat de Mayotte :

BOP centraux :

<i>Intitulé de la mission</i>	<i>Intitulé du programme et du BOP</i>
<i>Éducation nationale et recherche</i>	<i>Programme 139 : Enseignement privé du 1^{er} et du 2nd degré</i> <i>Programme 140 : Enseignement scolaire du 1er degré</i> <i>Programme 141 : Enseignement scolaire public du 2nd degré</i> <i>Programme 150 : Formations supérieures et recherche universitaire</i> <i>Programme 214 : Soutien de la politique de l'éducation nationale</i> <i>Programme 230 : Vie de l'élève</i> <i>Programme 231 : Vie étudiante</i> <i>Programme 724 : Opérations immobilières déconcentrées</i> <i>Programme 163 : « jeunesse et vie associative »</i> <i>Programme 219 : « sports »</i> <i>Programme 364 : « cohésion »</i>

ARTICLE 2 : En complément de l'arrêté collectif précédemment cité numéro 01/RM/DJ/2023 : et à compter du 1^{er} septembre 2023, Mme Nathalie Garcia, en sa qualité de contrôleur de gestion académique est habilitée à : ***Consultation et reporting des bases de gestion ;***

ARTICLE 3 : Monsieur le Secrétaire général de l'académie de Mayotte est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur le Directeur Régional des Finances Publiques de Mayotte et publié au recueil des actes administratifs du site académique.

Copie :
 Recueil des actes administratifs, DAF, DCP ;
 DRFIP

